

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°50/2024**

Date convocation	: 03/12/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 07
Votants	: 09

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe et Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Marc LARROQUE pour Agnès VRINAT et Line GAL pour Paul MARTIN.

Absents : Florise PADER - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL et Régis COMBERNOUX.

Secrétaire de séance : Line GAL

Objet : Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2024

Vu les articles L1111-1 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est donnée lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 14 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'APPROUVER** ce document.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

Le secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr
--

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publiée le 11/12/2024

ID :030-213003064-20241209-502024-DE